



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des
Examens et
concours

DEC 4

Bureau des
concours

**La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités d'Aquitaine**

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2022 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2023 d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu Arrêté du 21 novembre 2022 complétant l'arrêté du 10 novembre 2022 modifiant les conditions d'organisation des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ouverts au titre de l'année 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, organisé au titre de l'année 2023, est composé comme suit :

Présidente :

Madame Frédérique SALSMANN, Secrétaire Générale Adjointe – Académie de Bordeaux

Membres :

Madame Elise BALAS – APA – Agence Erasmus+ - 33 BORDEAUX

Madame Laurence JACTEL – AA – CLG Cheverus – 33 BORDEAUX

Monsieur Gabriel KIRCHNER – AA – Lycée Montesquieu – 33 BORDEAUX

Monsieur Guy MADOULAUD – APA – Rectorat – 33 BORDEAUX

Monsieur Geoffroy MOUTOUSSAMY – AA – CLG C. Claudel – 33 LATRESNE

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 23 Janvier 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL